



SC16275

CONSEIL EXÉCUTIF
Vingt-huitième session ordinaire
23-28 janvier 2016
Addis-Abeba (ÉTHIOPIE)

EX.CL/945(XXVIII) Add.3
Original : anglais

**THEME DE L'UNION AFRICAINE POUR L'ANNEE 2017 : « INVESTIR
DANS LA JEUNESSE DIVIDENDE DEMOGRAPHIQUE EN AFRIQUE »**

(Point proposé par la République du Malawi)

NOTE CONCEPTUELLE

THEME DE L'UNION AFRICAINE POUR L'ANNEE 2017 : « INVESTIR DANS LA JEUNESSE DIVIDENDE DEMOGRAPHIQUE EN AFRIQUE »

Point de l'ordre du jour proposé par la République du Malawi

Contexte

1. L'Afrique s'est fixée dans l'**Agenda 2063** un ensemble d'objectifs nobles, justifiables et ambitieux pour assurer son développement économique et social. Cet Agenda reflète clairement la vision d'une « Afrique prospère portée par une croissance inclusive et un développement durable ». L'Agenda en outre reconnaît la nécessité de placer les populations africaines au centre de tous les efforts de développement et envisage « **Une Afrique dont le développement est assuré par les peuples, qui puise dans le potentiel de ses populations, en particulier de ses femmes et de ses jeunes et qui s'occupe de ses enfants** ». L'Agenda 2063 reconnaît également la contribution que la dynamique démographique de l'Afrique peut apporter à la transformation économique et structurelle du continent.

2. Le dividende démographique qui se réfère aux avantages économiques que l'on obtient lorsqu'une grande proportion de la population est productive, avec moins de personnes à charge et lorsque le gouvernement investit effectivement dans la santé, l'éducation et l'emploi de cette population et adopte des politiques macroéconomiques et des politiques de l'emploi qui conduisent à la création d'emplois sûrs et sécurisés, sera un facteur déterminant de la capacité de l'Afrique à réaliser le développement transformatif, tel que voulu par l'**Agenda 2063**. La mise à profit du dividende démographique est également indispensable à la réalisation des buts et objectifs de l'**Agenda 2030 pour le développement durable**.

3. L'Agenda 2063 établit clairement l'importance du dividende démographique pour l'Afrique, et les dirigeants africains se sont engagés à accorder la priorité à la population croissante des jeunes, et à transformer cette importante population en un dividende démographique. La Conférence de l'Union africaine, à travers la Décision EX.CL/ Dec. 742 (XXII) du Conseil exécutif, a demandé que le dividende démographique soit pris en compte dans les efforts de développement du continent.

4. L'Agenda 2063 de l'Union africaine lance plusieurs fois un appel à l'investissement dans les jeunes et les femmes afin de réaliser sa vision d'une Afrique « *conduite par ses propres citoyens, et représentant une force dynamique sur la scène mondiale* »; d'une Afrique. « de prospérité et de bien-être partagés, d'unité et d'intégration; de liberté et d'opportunités pour ses citoyens, où les femmes et les jeunes réalisent tout leur potentiel, à l'abri de la peur, de la maladie et du besoin ».

5. La réunion annuelle conjointe 2013 de la Conférence des ministres africains des Finances, de la planification et du développement économique de la Commission économique pour l'Afrique (CEA) et de la Conférence des ministres de l'Économie et des Finances de l'Union africaine, a demandé la mise en place d'une initiative continentale de dividende démographique qui contribuera à l'accélération du

développement économique du continent. Cet appel est également réitéré dans la Position africaine commune sur l'Agenda de développement post-2015 (CAP) et dans le document final de la Conférence régionale africaine sur la population et le développement post- 2014, relatif à la mise à profit du dividende démographique (*Déclaration d'Addis-Abeba sur la population et le développement*)¹.

6. En outre, la Charte africaine de la jeunesse dans plusieurs de ses articles demande un investissement conséquent dans la jeunesse car cela est essentiel au bien-être de la jeunesse et à la croissance économique du continent². Les jeunes eux-mêmes, et à plusieurs reprises dans le cadre du dialogue intergénérationnel organisé par la Commission de l'Union africaine, ont demandé aux chefs d'Etat et de gouvernement de donner la priorité à l'investissement dans la jeunesse.

7. Plus récemment, l'Agenda 2030 pour le développement durable a également souligné l'importance stratégique du dividende démographique dans la réalisation des objectifs du développement durable (ODD)³. En outre, il est intéressant de noter que 5 des 17 ODD sont directement liés au dividende démographique et 9 de ces objectifs portent explicitement sur les nouvelles connaissances et les capacités professionnelles en tant que conditions préalables à l'épanouissement des jeunes ; d'où l'importance de l'investissement dans la jeunesse dans les domaines prioritaires en tant que puissant facteur de réalisation des objectifs de développement.

8. Il convient également de noter qu'en Afrique, bon nombre de pays mettent déjà en place des mesures et des conditions favorables devant leur permettre de mettre à profit le dividende démographique. En outre, des études récentes menées dans certains pays africains comme l'Ethiopie, le Kenya, le Mozambique, le Nigeria, le Sénégal, l'Afrique du Sud, la Tanzanie, l'Ouganda et le Malawi, indiquent toutes les possibilités qu'il y a de mettre à profit le dividende démographique ainsi que les principaux défis que l'Afrique devra relever pour y arriver.⁴ Ces études proposent également différentes options pour maximiser les avantages qui découleront du dividende démographique.

Proposition

9. Pour traiter les divers aspects du dividende démographique, y compris les défis et les opportunités, il convient de mettre en place une plate-forme continentale de discussion sur les mesures appropriées à prendre par les Etats membres aux niveaux national et régional. C'est dans ce contexte que le Gouvernement de la République du Malawi propose le thème «**Investir dans la jeunesse comme dividende démographique**» comme thème de l'Union africaine pour l'année 2017.

Justification du thème proposé

¹ Paragraphe 48 de la position commune africaine sur le programme de développement post-2015

² Charte africaine de la jeunesse : articles 10,13,14,15, 16

³ Transformer notre monde: L'agenda 2030 pour le développement durable (paragraphe 25)

⁴ Le FNUAP a appuyé des études sur le dividende démographique dans les pays concernés. Les rapports sont disponibles sur le site internet.

10. L'Afrique a la population la plus jeune du monde. Les jeunes sont le principal atout de l'Afrique et joueront un rôle crucial dans la détermination de la trajectoire du développement de l'Afrique pour les 50 prochaines années. D'après les estimations, la population de l'Afrique sera de 2,8 milliards d'habitants à l'horizon 2063, et 72 pour cent de cette population seront âgés de moins de 30 ans. L'Agenda 2063 montre que si on n'arrive pas à assurer le dividende démographique, on court le grand risque de ne pas pouvoir mettre en œuvre le Premier plan décennal de mise en œuvre de l'Agenda.

11. Il est clair que le dividende démographique n'est pas un avantage que les pays tirent automatiquement du simple fait d'avoir une large population de jeunes mais le résultat d'investissements judicieux, opportuns et stratégiques dans cette jeunesse. C'est maintenant que l'Afrique se doit de tirer avantage de sa large population de jeunes. L'Afrique doit agir maintenant parce que la mise en place et la mise de décisions et politiques justes prennent du temps.

12. En effet, le coût de l'inaction de la part des dirigeants africains sera très élevé, et l'inaction conduira, comme certains l'ont dit à juste titre, à une catastrophe démographique⁵. Si on n'assure pas à la large population de jeunes une formation appropriée et des emplois décents, cela peut constituer une menace à la stabilité économique et sociale du continent⁶. En effet, sans investissements appropriés, l'Afrique risque d'avoir une proportion importante de sa population en âge de travailler sans compétences et en mauvaise santé, avec comme autres conséquences, un taux de chômage élevé, un manque de civisme et de participation. Et cela ne peut mener qu'à la catastrophe comme c'est le cas dans d'autres régions du monde, et même dans certaines parties du continent.

13. Consacrer toute une année au thème du dividende démographique amènera le leadership politique, au plus haut niveau, à faire les investissements et les réformes économiques tant nécessaires afin d'accélérer la croissance économique durable et de rapprocher davantage l'Afrique de son aspiration d'être un continent fort, libre et prospère, qui est la vision de l'Agenda 2063. Mais, plus particulièrement, amènera ce leadership à donner au niveau continental une plus grande priorité aux questions des jeunes et à s'engager de nouveau à investir les ressources nécessaires pour mettre à profit le dividende démographique de l'Afrique. De même, cela amènera les gouvernements à faire des investissements stratégiques dans l'entrepreneuriat et l'emploi des jeunes, l'éducation et la santé, tout préalable pour mettre à profit cette large population de jeunes, ce qui nécessite une approche et une réponse coordonnées au niveau continental.

14. Enfin, le thème sur le dividende démographique et l'investissement dans la jeunesse seraient un appel fort à l'Afrique pour qu'elle relève et de la façon la plus efficace possible certains de ses plus grands défis, à savoir: les taux élevés de fécondité et la dépendance des jeunes, l'autonomisation des femmes, les adolescentes et autres jeunes vulnérables ; les questions de migration, et la participation des jeunes aux conflits armés et aux conflits politiques.

⁵ Africa's Youth: A Ticking Time Bomb or An Opportunity, Kingsley Ighobor, African Renewal, 2013

⁶ Les emplois décents sont stables et rémunérés ; ils créent un environnement propice au respect des droits des employés par les employeurs

AFRICAN UNION UNION AFRICAINE

African Union Common Repository

<http://archives.au.int>

Organs

Council of Ministers & Executive Council Collection

2016

Proposed theme of the African union in 2017: demographic dividend and investments in youth (Item proposed by Malawi)

African Union

Union Africaine

<http://archives.au.int/handle/123456789/4934>

Downloaded from African Union Common Repository